

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
Du 18 novembre au 24 novembre 2024

L'Unapei mène une étude au sein de son réseau d'ESAT et EA : si des réformes sont nécessaires, le milieu de l'emploi protégé attend des garanties pour le respect des droits et l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap

Paris, le 7 novembre 2024 – La 28^{ème} édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées se déroulera du 18 novembre au 24 novembre 2024 : l'occasion de donner la parole aux associations membres de l'Unapei, leur 600 ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et 120 EA (Entreprises Adaptées) partout en France pour comprendre les besoins des travailleurs, les attentes des professionnels, et pour mieux soutenir les transformations du secteur.

Face aux réformes structurantes (plan de transformation des ESAT, loi pour le Plein emploi...), l'Unapei réaffirme son engagement à défendre les personnes en situation de handicap. Elle reste particulièrement attentive aux respects des droits de chacun, dont la liberté de choisir sa vie, son activité professionnelle et de bénéficier d'un accompagnement médico-social pour y parvenir. Pour l'Unapei, la garantie d'un équilibre financier et économique des associations et établissements est une condition essentielle pour assurer un accompagnement à la hauteur des besoins.

L'Unapei a décidé d'établir un véritable état des lieux des attentes et des besoins. Elle a lancé une étude de grande ampleur auprès de ses membres dans toute la France. Reconnaissance insuffisante du travail assuré par les professionnels médico-sociaux, manque de professionnels d'accompagnement ou de moyens financiers... les difficultés s'accumulent. L'Unapei est convaincue que le travail doit être un droit garanti pour tous. Pourtant, les engagements se font attendre et des mesures concrètes en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap sont aujourd'hui devenues une urgence !

Selon les données recueillies par l'Unapei à travers un échantillon de professionnels d'ESAT et EA qui accompagnent un ensemble de 12 781 travailleurs en situation de handicap :

- **78% des répondants attendent en priorité des moyens financiers** pour la bonne réalisation de leurs missions.
- **74% pensent que les entreprises classiques devraient s'inspirer du modèle proposé par les ESAT et EA**, réaffirmant ainsi le rôle majeur des ESAT et EA pour l'insertion des travailleurs en situation de handicap : les ESAT et EA sont perçus comme des établissements apprenants, offrant notamment un management et des postes de travail adaptés aux besoins et compétences.
- **43% feraient du recrutement de professionnels une priorité pour accompagner le parcours des travailleurs vers le milieu ordinaire de travail**, si le Fonds d'Accompagnement de la Transformation des ESAT (FATESAT*) venait à être renouvelé

80% des répondants perçoivent les réformes faisant évoluer le statut des travailleurs en leur garantissant de nouveaux droits comme une avancée mais alertent cependant sur leur financement.

Selon une étude réalisée en octobre 2023, **78% des professionnels d'ESAT estimaient que les réformes actuelles et les nouvelles charges, du fait de leur impact financier, auraient des conséquences négatives** sur l'accompagnement des travailleurs^[1].

L'Unapei renouvelle son appel en faveur de réels engagements, financiers et humains, attendus pour garantir le respect des droits de chacun, dont la liberté de choisir sa vie et son accompagnement professionnel.

« Grâce à notre réseau Unapei & Entreprises, nos associations accompagnent 60 000 personnes dans la réalisation de leurs objectifs professionnels. Aujourd'hui, toute personne a le droit de travailler, mais dans les faits ça n'est pas aussi simple, notamment pour les personnes en situation de handicap complexe. Le modèle proposé par les ESAT et EA, c'est-à-dire la combinaison entre l'exercice d'un travail et un accompagnement médico-social, est une des réponses, qui correspond aux besoins de personnes pour qui le travail en milieu ordinaire n'est pas adapté. En fonction des envies et des capacités de chacun cela peut être une solution temporaire, voire un tremplin ! Il n'existe pas un parcours unique. L'objectif est d'accompagner individuellement les personnes en situation de handicap, et cela n'est possible que si nous en avons les moyens ! » explique Luc Gateau, président de l'Unapei

Des résultats de l'étude terrain réalisée par l'Unapei auprès de son réseau

Des ESAT et EA à l'écoute des choix et besoins des travailleurs

Selon les répondants, « **Les ESAT sont un véritable lieu de socialisation, source de fierté pour les travailleurs en situation de handicap, qui bénéficient de soutien de la part des professionnels dans de multiples démarches** », « **Les ESAT et EA sont une mise en lumière de l'étendue des compétences et des talents des travailleurs** » et « **L'accompagnement médico-social offre des outils pour reprendre confiance en soi après des parcours parfois difficiles** ».

Les ESAT et EA ont également pour mission de préparer et d'accompagner les travailleurs en situation de handicap qui souhaiteraient rejoindre le « milieu ordinaire ».

Plusieurs actions sont mises en place dans cet objectif : immersions ponctuelles (DuoDays, Un jour un métier, etc.), périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), prestations sur site, mises à disposition (MAD), temps partiel en ESAT et en milieu ordinaire de travail... autant de modalités d'accompagnement pour répondre aux choix et besoins des travailleurs en situation de handicap.

Mais des établissements qui manquent de moyens humains et financiers

Les gestionnaires d'ESAT et EA pointent plusieurs difficultés qui mettent en péril leurs actions :

La difficulté à maintenir un équilibre budgétaire du fait d'aides publiques insuffisantes, notamment pour mettre en œuvre les réformes en cours **(58%)**

Les vacances de postes **(42%)**

Les difficultés de recrutement de professionnels d'accompagnement **(22%)**

L'évolution des profils de travailleurs (vieillesse et fatigabilité, handicap psychique, etc.) **(21%)**

« **Il y a une non reconnaissance du travail assuré par les professionnels des ESAT et EA. Ils accompagnent au quotidien des personnes en grande difficulté, en valorisant leurs compétences ... Pour accompagner correctement tous les travailleurs, nous avons besoins de recruter des CIP (chargés d'insertion professionnelle), psychologues, assistants sociaux** » - **déplore un directeur d'ESAT**

L'Unapei demande un accès garanti au travail pour tous !

Toute personne a le droit de travailler. Pourtant, 72% des Français estiment que l'embauche des personnes en situation de handicap est « compliquée ». Ils ne sont que 11% à considérer qu'il est « plutôt facile » d'intégrer une personne en situation de handicap intellectuel^[2].

Les personnes dont le handicap intellectuel ou psychique est important (taux d'invalidité entre 50 à 80%) sont, par conséquent, davantage exposées à la précarité et l'isolement.

Aujourd'hui les ESAT permettent à 120 000 travailleurs en situation de handicap de ne pas être exposés à l'inactivité et au chômage ! Les EA emploient quant à elles plus de 40 000 salariés.

Pour l'Unapei, les moyens alloués à la question de l'emploi des personnes en situation de handicap, que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu protégé, ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux.

Si l'Unapei se félicite des nouveaux droits octroyés aux travailleurs, l'association veut rappeler qu'un financement doit être prévu pour assurer leur effectivité et la survie des établissements. Dans un contexte où de nombreux établissements connaissent des difficultés économiques importantes, l'impact du financement de ces droits sur les établissements et l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap doit être mieux pris en compte.

Afin de garantir le droit au travail pour tous, et permettre aux personnes en situation de handicap de s'accomplir professionnellement, quel que soit leur handicap, l'Unapei demande :

Le financement garanti des nouveaux droits des travailleurs d'ESAT (souscription obligatoire à une complémentaire santé, prise en charge de la moitié des frais de transport public).

Des mesures concrètes en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap en :

- incitant les entreprises du milieu ordinaire à les accueillir via la clarification des dispositifs de soutien aux employeurs pour le recrutement : emploi accompagné, période de mise en situation professionnelle, mise à disposition, recrutement à temps partiel.
- supprimant les emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP)
- augmentant le budget du dispositif emploi accompagné et d'autres dispositifs d'accompagnement.

Un bilan de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de son impact sur la sous-traitance aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) - Entreprises adaptées (EA).

La suppression des entraves administratives au travail telle la notification MDPH « accès résidentiel-FDV, FAM, MAS », qui interdit l'accès au travail en ESAT, et vice-versa.





600 ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et 120 entreprises adaptées gérés par les associations du mouvement Unapei.

1er acteur de l'emploi des personnes en situation de handicap, ce réseau implanté partout en France métropolitaine et outre-mer, permet à plus de 60 000 personnes avec un handicap intellectuel, psychique ou avec autisme d'exercer une activité professionnelle.

Retrouvez Unapei & Entreprises sur LinkedIn

<https://fr.linkedin.com/showcase/unapei-entreprises/>

*Le FATESAT a été créé en 2022 par le Plan de Transformation des ESAT, et a été doté cette année-là de 15 millions d'euros pour cofinancer jusqu'à 50 % des projets visant à diversifier les activités, développer les compétences et favoriser l'insertion des travailleurs handicapés souhaitant intégrer le milieu ordinaire.

[1] Enquête menée en octobre 2023 après de 500 répondants, dont 250 issus de l'Unapei.

[2] La perception de l'emploi des personnes en situation de handicap, 6^{ème} édition du baromètre Agefiph – IFOP auprès des entreprises, du Grand Public, des salariés et des personnes en situation de handicap,

A propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes en situation de handicap, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes avec troubles du neuro développement (handicap intellectuel, autisme, etc.), en situation de handicap psychique ou de polyhandicap accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes concernées. Son réseau de 330 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes en situation de handicap pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. <http://www.unapei.org>

Contact presse : Agence Etycom - a.noiret@etycom.fr - 96 52 03 13 47